

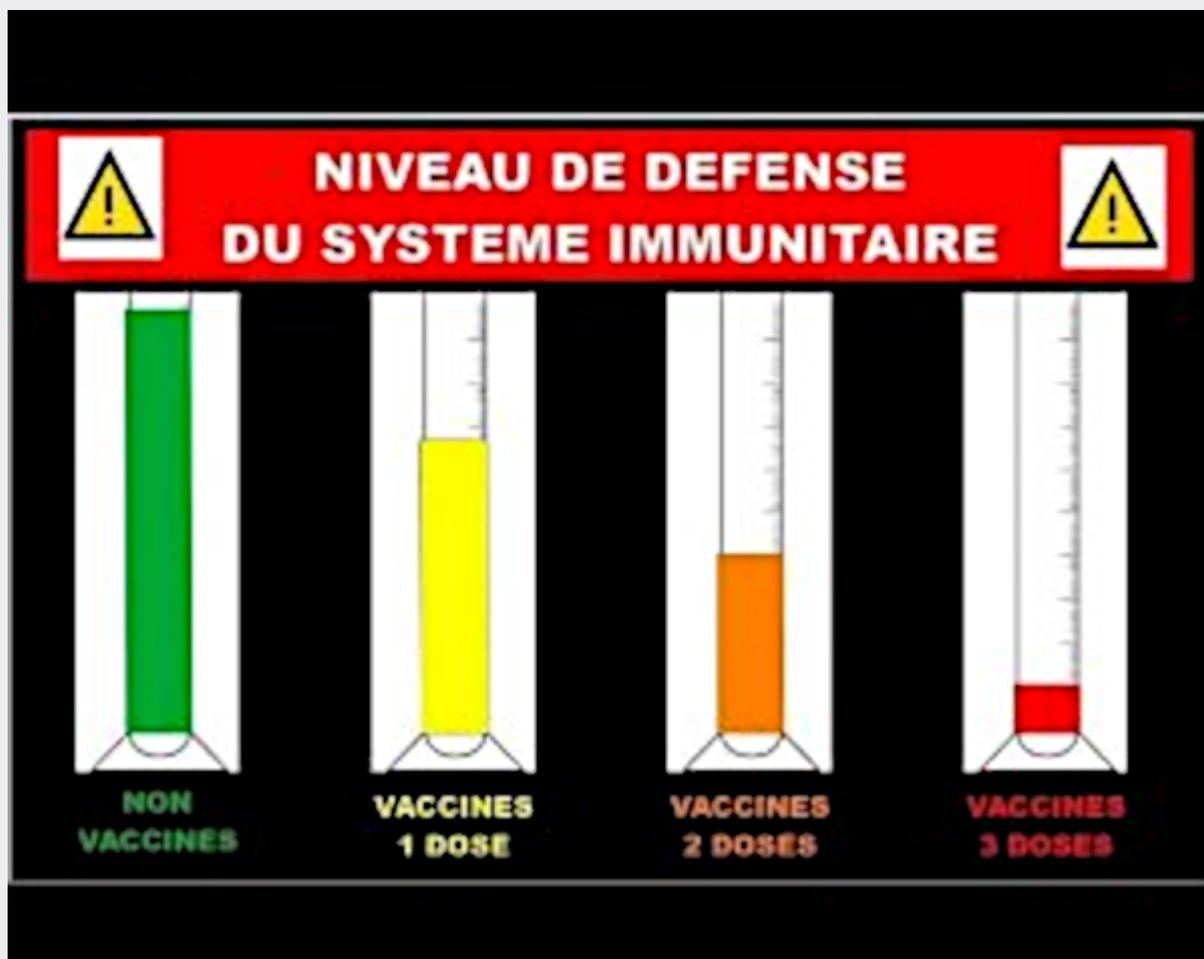
## Le code de Nuremberg – prise de conscience bioéthique



[Source : AgoraVox]

Par eau-du-robinet.fr

La science, en particulier celle de la médecine, est devenue la victime d'une corruption massive, idem pour les études dites « scientifiques ». Ils sont en train de violer les traités, les codes bioéthiques, notamment le serment d'Hippocrate, ainsi les lois. Sous un faux prétexte ils ont déclaré une pandémie. Celle-ci ayant été déclarée pour nous imposer des sanctions liberticides et inédites, sans fondements scientifiques, et qui mettent en danger notre santé, en ignorant totalement notre immunité naturelle, cadeau gratuit et inestimable offert par Mère Nature.



Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, un tribunal est constitué pour juger les principaux dirigeants nazis. Il est connu sous le nom de Tribunal de Nuremberg, une ville de Bavière. L'accord menant à sa création a été signé à Londres par des représentants des puissances victorieuses, dont la France.  
SOURCE

L'importance du Code de Nuremberg conçu notamment pour juger les crimes commis par des médecins sur des déportés, tient à ce qu'il a constitué le point de départ de la prise de conscience sur les dangers des progrès de la science avec les dérives qu'elle peut susciter, et de la nécessité de l'encadrer par un certain nombre de règles. Ça été la naissance du code de Nuremberg et de la prise de conscience de la bioéthique.

La science est à la dérivé depuis des dizaines d'années, prise en otage par un groupe de personnes pour lesquelles les intérêts financiers priment sur notre santé et notre bien être. La science est aux mains des faussaires.

Il est important d'éveiller la conscience des scientifiques, en particulier celle des médecins, et bien évidemment de toute la population pour défendre plus que jamais les valeurs humanistes et démocratiques.

La science, en particulier celle de la médecine, est devenue la victime d'une corruption massive, idem pour les études dites « scientifiques ». Ils sont en train de violer les traités, les codes bioéthiques, notamment le serment d'Hippocrate, ainsi les lois. Sous un faux prétexte ils ont déclaré une pandémie. Celle-ci ayant été déclarée pour nous imposer des sanctions liberticides et inédites, sans fondements scientifiques, et qui mettent en danger notre santé, en ignorant totalement notre immunité naturelle, cadeau gratuit et inestimable offert par Mère Nature.

Voici les 10 points du code Nuremberg

## Le code de Nuremberg – 1947

1. *Le consentement volontaire du sujet humain est absolument essentiel. Cela veut dire que la personne intéressée doit jouir de la capacité légale totale pour consentir : qu'elle doit être laissée libre de décider, sans intervention de quelque élément de force de fraude, de contrainte, de supercherie, de duperie ou d'autres formes de contraintes ou de coercition. Il faut aussi qu'elle soit suffisamment renseignée, et connaisse toute la portée de l'expérience pratiquée sur elle, afin d'être capable de mesurer l'effet de sa décision. Avant que le sujet expérimental accepte, il faut donc le renseigner exactement sur la nature, la durée, et le but de l'expérience, ainsi que sur les méthodes et moyens employés, les dangers et les risques encourus ; et les conséquences pour sa santé ou sa personne, qui peuvent*

résulter de sa participation à cette expérience.

L'obligation et la responsabilité d'apprécier les conditions dans lesquelles le sujet donne son consentement incombent à la personne qui prend l'initiative et la direction de ces expériences ou qui y travaille. Cette obligation et cette responsabilité s'attachent à cette personne, qui ne peut les transmettre à nulle autre sans être poursuivie.

2. L'expérience doit avoir des résultats pratiques pour le bien de la société impossibles à obtenir par d'autres moyens : elle ne doit pas être pratiquée au hasard et sans nécessité.

3. Les fondements de l'expérience doivent résider dans les résultats d'expériences antérieures faites sur des animaux, et dans la connaissance de la genèse de la maladie ou des questions de l'étude, de façon à justifier par les résultats attendus l'exécution de l'expérience.

4. L'expérience doit être pratiquée de façon à éviter toute souffrance et tout dommage physique et mental, non nécessaires.

5. L'expérience ne doit pas être tentée lorsqu'il y a une raison a priori de croire qu'elle entraînera la mort ou l'invalidité du sujet, à l'exception des cas où les médecins qui font les recherches servent eux-mêmes de sujets à l'expérience.

6. Les risques encourus ne devront jamais excéder l'importance humanitaire du problème que doit résoudre l'expérience envisagée.

7. On doit faire en sorte d'écartier du sujet expérimental toute éventualité, si mince soit-elle, susceptible de provoquer des blessures, l'invalidité ou la mort.

8. Les expériences ne doivent être pratiquées que par des personnes qualifiées. La plus grande aptitude et une extrême attention sont exigées tout au long de l'expérience, de tous ceux qui la dirigent où y participent.

9. Le sujet humain doit être libre, pendant l'expérience, de faire interrompre l'expérience, s'il estime avoir atteint le seuil de résistance, mentale ou physique, au-delà duquel il ne peut aller.

10. Le scientifique chargé de l'expérience doit être prêt à l'interrompre à tout moment, s'il a une raison de croire que sa continuation pourrait entraîner des blessures, l'invalidité ou la mort pour le sujet expérimental.

Source

Quand on regarde les chiffres institutionnels on constate qu'on n'a pas affaire à une pandémie mais à une épidémie ; Or les médias ont fait bouillir la marmite de la désinformation pour semer une peur infondée, celle de mourir, en exagérant la dangerosité, déformant gravement des faits, en manipulant les chiffres, en donnant la parole essentiellement aux personnes

ayant des conflits d'intérêts ! Ils ont osé d'interdire aux médecins les traitements ambulatoires précoces et inventé le mensonge qu'il n'existe aucun remède contre le Covid, pour nous imposer les vaccinations à perpétuité !

[https://www.youtube.com/embed/6D3ZR\\_rg6cc](https://www.youtube.com/embed/6D3ZR_rg6cc)

Pour rappel des faits, de la réalité, voici les vrais chiffres émanant des instituts français :

Voici un premier rapport :

Le rapport de l'I.R.SAN. l'Institut de Recherche pour la valorisation des données de SANTé, datant du 25 Mars 2021, confirme l'analyse de DR Astrid Stuckelberger, citation du rapport : L'épidémie, qui a touché la France en 2020, montre une surmortalité nulle pour les moins de 65 ans, (soit 80 % de la population) et très faible pour les plus de 65 ans (+3,72 % d'excès pour cette classe d'âge).

Voici le rapport

Voici un deuxième rapport :

Mr Martin Blachier, médecin français spécialiste en santé publique, se réfère au rapport de la A.T.I.H. (Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation) sur le COVID. Cette agence gère tous les systèmes d'informations des hôpitaux du territoire français, dont toutes les hospitalisations.

Au cours de l'année 2020, les patients Covid représentait : 5% de l'ensemble des patients pris en charge dans les services de réanimation, ET 2% de l'ensemble des patients tout champs hospitaliers confondus.

Voici le rapport la A.T.I.H. datent d'Octobre 2021

## L'irruption de la conscience bioéthique

Le 9 décembre 1946 s'ouvre devant le tribunal militaire américain de Nuremberg (Allemagne) le procès de vingt-trois médecins et scientifiques, accusés notamment d'avoir réalisé des expérimentations médicales sur des êtres humains durant la seconde guerre mondiale. Ce procès suit de quelques semaines celui de dirigeants nazis mené à Nuremberg par le Tribunal militaire international. Même si le procès des médecins, qui s'est achevé le 19 août 1947, s'est déroulé selon la procédure américaine, le jugement prononcé le lendemain est considéré comme une décision pénale internationale. Il comprend une liste de critères pour apprécier le caractère légal, ou non, des expérimentations médicales – liste connue sous le nom de code de Nuremberg.

Les principes érigés dans ce texte de portée universelle qui intervient quelques mois avant la Déclaration universelle des droits de l'homme (consentement, information loyale, justification scientifique et conditions éthique de mise en œuvre de la recherche, évaluation des risques encourus), seront repris par la suite au sein de l'Association médicale mondiale dans la Déclaration d'Helsinki régulièrement adaptée aux évolutions scientifiques depuis sa première version, en 1964.

## Source

Citoyennes, citoyens, c'est l'heure de vous réveiller, même si c'est déjà presque trop tard, car les dégâts sont énormes et irréparables, pour défendre notre liberté, notre santé, notre intégrité, nos valeurs humanistes, car il est inacceptable de nous laisser transformer progressivement en cyborg comme c'est envisagé par Laurent Alexandre et autres transhumanistes dont certains très fortunés comme Elon Musk.